

Remplace la date 26-nov.-2024

Date de révision 22-mai-2026

Numéro de révision 5.03

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Codes produit 20202

Numéro du fiche de données de sécurité 20202

Nom du produit Potassium Carbonate

Autres moyens d'identification

Numéro d'enregistrement REACH 01-2119532646-36-XXXX

Numéro EC 209-529-3

Numéro CAS 584-08-7

Synonymes POTASH, POTASSIUM CARBONATE 99.5%, POT CARBONATE 99-100% GRAN, CARBONATE DE POTASSIUM FCC ED 7, POT CARBONATE 12609 HNL 99%, POTASSIUM CARBONATE 83%, POT CARBONATE 99-100% GRAN COMPACT, POTASSIUM CARBONATE FOOD GRADE, POT CARBONATE 99-100% PDR, POT CARB GRAN, CARBONATE POT 99% GR, POT CARBONATE 99% VYA FG, POTASSIUM CARBONATE 99% FINE PDR, POT CARB 99.5% FG GRAN, POT CARB 99.5% PDR, POT CARB 99% PH PDR, POT CARB 99.5% FG PDR, POT CARB 99.5% DF FG ALR, POT CARB 99.5% FG PDR ALR, POT CARB 99% PH PDR ALR, POT CARB 99.5% PDR ALR, POT CARB STD 99.5 GRAN ALR, POT CARB 99.5% FG STD ALR, POT CARB 99.5% DF ALR, POT CARB 99% PH STD ALR***

Substance pure/mélange Substance

Formule K₂CO₃

Masse molaire 138.205

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Produit pharmaceutique
Additif alimentaire/alimentaire
Intermédiaire chimique
Agent nettoyant
Agriculture
Teinture pour textiles
Revêtements
Pour de plus amples informations, voir les Scénarios d'exposition en annexe.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur

Univar Solutions SAS
Immeuble Cityscope
3 rue Franklin
93108 Montreuil Cedex
France
FRA

Pour plus d'informations, contacter

Adresse e-mail SDS.EMEA@univarsolutions.com

Numéro d'appel hors urgences +33 (0)1 85 57 46 00

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence SGS - +32 (0)3 575 55 55 (24h)

Numéro d'appel d'urgence national Numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

Numéro d'appel d'urgence - Paragraphe 45 - (CE) 1272/2008

Europe 112

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Corrosion/irritation cutanée	Catégorie 2 - (H315)
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 2 - (H319)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	Catégorie 3 - (H335)

Catégorie 3 Effets sur certains organes cibles : Irritation respiratoire.

2.2. Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement

Attention

Mentions de danger

H315 - Provoque une irritation cutanée

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

H335 - Peut irriter les voies respiratoires

Conseils de prudence - UE (par 28, 1272/2008)

P234 - Conserver uniquement dans l'emballage d'origine

P264 - Se laver la peau soigneusement après manipulation

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage

P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

P362 - Enlever les vêtements contaminés

P402 + P404 - Stocker dans un endroit sec. Stocker dans un récipient fermé

2.3. Autres dangers

Évaluation PBT et vPvB

Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT ou vPvB.

Informations relatives aux perturbateurs endocriniens

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.1 Substances**

Nom chimique	% massique	Numéro d'enregistrement REACH	CE n° (numéro d'index UE)	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Limite de concentration spécifique (LCS)	Facteur M	Facteur M (long terme)
POTASSIUM CARBONATE 584-08-7	>=99.5%	01-211953264 6-36-XXXX	209-529-3	Eye Irrit. 2 (H319) Skin Irrit. 2 (H315) STOT SE 3 (H335)	-	-	-

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16*Estimation de la toxicité aiguë*

Si les données DL50/CL50 ne sont pas disponibles ou ne correspondent pas à la catégorie de classification, la valeur de conversion appropriée de l'annexe I du CLP, tableau 3.1.2, est utilisée pour calculer l'estimation de la toxicité aiguë (ATEmix) pour classer un mélange en fonction de ses composants

Nom chimique	DL50 par voie orale mg/kg	DL50 par voie cutanée mg/kg	Inhalation, CL50 - 4 heures - poussières/brouillard - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - vapeurs - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - gaz - ppm
POTASSIUM CARBONATE 584-08-7	> 2000	>2000	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible

Ce produit ne contient pas de substances candidates extrêmement préoccupantes à une concentration >=0,1 % (règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), article 59)

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1. Description des premiers secours****Conseils généraux**

Le personnel de premiers secours doit porter un équipement de protection approprié lors de tout sauvetage. Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Inhalation

EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Rincer abondamment la bouche avec de l'eau. En cas de respiration irrégulière ou d'absence de respiration, pratiquer la respiration artificielle. Placer la personne inconsciente sur le côté en position latérale de sécurité et vérifier qu'elle peut respirer. Consulter un médecin en cas de symptômes.

Contact oculaire

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au

moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un médecin en cas de symptômes.

Contact avec la peau

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher. Consulter un médecin en cas de symptômes.

Ingestion

Rincer abondamment la bouche avec de l'eau. NE PAS faire vomir. Consulter un médecin en cas de symptômes.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**Symptômes**

Inhalation	Peut irriter les voies respiratoires.
Yeux	Provoque une sévère irritation des yeux.
Cutané(e)	Provoque une irritation cutanée.
Ingestion	Peut irriter la bouche, la gorge et l'estomac

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin Traiter les symptômes.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction appropriés Agent chimique sec, CO₂, eau pulvérisée ou mousse résistant à l'alcool. Prendre des mesures d'extinction adaptées aux conditions locales et à l'environnement avoisinant.

Incendie majeur PRUDENCE : l'utilisation d'un jet d'eau dans la lutte contre l'incendie peut s'avérer inefficace.

Moyens d'extinction inappropriés Ne pas disperser le produit déversé avec un jet d'eau haute pression.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques dus au produit chimique En cas d'échauffement et d'incendie, des vapeurs/gaz toxiques peuvent se produire.

Produits de combustion dangereux Oxydes de carbone.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection spéciaux et précautions pour les pompiers Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet de lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection individuelle.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Précautions individuelles Mettre en place une ventilation adaptée. Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer les poussières. Empêcher le personnel inutile et non protégé d'entrer.

Autres informations Consulter les mesures de protection répertoriées dans les sections 7 et 8.

Pour les secouristes Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

Méthodes de nettoyage Enlever le produit répandu avec un aspirateur. Si ce n'est pas possible, recueillir le produit renversé avec une pelle, un balai ou un outil similaire. Ramasser et transférer dans des récipients correctement étiquetés. Après le nettoyage, rincer les traces à l'eau. Ne pas laisser les eaux de ruissellement de lutte contre l'incendie pénétrer les égouts ou les cours d'eau.

Prévention des dangers secondaires Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations environnementales.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres rubriques Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils relatifs à la manipulation sans danger Mettre en place une ventilation adaptée. Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8. Éviter le contact avec la peau et les yeux et l'inhalation de vapeurs. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

Remarques générales en matière d'hygiène Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant chaque pause et immédiatement après toute manipulation du produit. Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de conservation Conserver le récipient bien fermé, au sec et dans un endroit bien ventilé. Protéger de l'humidité. Eau.

Classe d'entreposage (TRGS 510) LGK 11.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s)
Voir la section 1 pour plus d'informations.

Mesures de gestion des risques (RMM) Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle**Limites d'exposition****Valeurs limites biologiques
d'exposition professionnelle**

Ce produit tel qu'expédié ne contient pas de matière dangereuse dont les valeurs limites biologiques auraient été établies par les organismes réglementaires locaux.

Dose dérivée sans effet (DNEL) - Travailleurs

Nom chimique	Oral(e)	Cutané(e)	Inhalation
POTASSIUM CARBONATE 584-08-7	-	16 mg/cm ² [5] [6]	10 mg/m ³ [5] [6]

Notes

[5]

Effets localisés sur la santé.

[6]

À long terme.

Dose minimale dérivée avec effet (DMEL) - Travailleuses Aucune information disponible**Notes****Dose dérivée sans effet (DNEL) - Grand Public**

Nom chimique	Oral(e)	Cutané(e)	Inhalation
POTASSIUM CARBONATE 584-08-7	-	8 mg/cm ² [5] [6]	10 mg/m ³ [5] [6]

Notes

[5]

Effets localisés sur la santé.

[6]

À long terme.

Dose minimale dérivée avec effet (DMEL) - Grand Public Aucune information disponible.**Concentration prévisible sans effet (PNEC)** Aucune information disponible.**8.2. Contrôles de l'exposition****Contrôles techniques**

Aucune information disponible.

**Équipement de protection
individuelle****Protection des yeux/du visage**

Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux ou des lunettes étanches. Selon EN 16321-1.

Protection des mains

Porter des gants appropriés. Les gants doivent être conformes à la norme EN 374.

Gants			
Temps de contact	EPI - Matériaux des gants	Épaisseur des gants	Délai de rupture
	Polychlorure de vinyle (PVC).	1.35 mm	>480 minutes

Protection de la peau et du corps

Porter un vêtement de protection approprié. Vêtements à manches longues.

Protection respiratoire

Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.

Type de filtre recommandé :

Particulate filter, type P2.

Remarques générales en matière d'hygiène	Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant chaque pause et immédiatement après toute manipulation du produit. Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement	Aucune information disponible.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Solide	
Aspect	Poudre	
Couleur	blanche	
Odeur	Inodore	
Seuil olfactif	Aucune information disponible	
Propriété	Valeurs	Remarques • Méthode
Point de fusion / point de congélation	> 891 °C	
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition		Aucune information disponible.
Inflammabilité		Le produit n'est pas inflammable.
Limites d'inflammabilité dans l'air		Indéterminé(e)(s).
Limites supérieures d'inflammabilité ou d'explosivité		
Limites inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité		
Point d'éclair		non applicable.
Température d'auto-inflammabilité		Indéterminé(e)(s).
Température de décomposition		Indéterminé(e)(s).
pH		Aucune information disponible.
pH (en solution aqueuse)	11.5 - 12.5	solution (5 %).
Viscosité cinématique		non applicable.
Viscosité dynamique		non applicable.
Hydrosolubilité	Soluble dans l'eau 900 - 1120 g/l @ 20 °C	
Solubilité(s)		Aucune information disponible.
Coefficient de partage		Indéterminé(e)(s).
Pression de vapeur		non applicable.
Densité relative	2.43	@ 20 °C.
Masse volumique apparente	750 kg/m ³	Aucune information disponible
Densité de liquide	Aucune information disponible	Aucune information disponible
Densité de vapeur		non applicable.
Caractéristiques des particules		Aucune information disponible.
Granulométrie	D95 : > 2000 µm ; 95 % w/w D50 : > 750 µm ; 60 % w/w D5 : > 100 µm ; 29 % w/w	
Distribution granulométrique	Aucune information disponible	

9.2. Autres informations

Masse molaire	138.205
----------------------	---------

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

non applicable	
Propriétés explosives	Non considéré comme explosif.

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Aucune information disponible

Taux d'évaporation non applicable

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité Stable dans les conditions de stockage recommandées.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité Stable dans les conditions normales.

Données d'explosion

Sensibilité aux impacts
mécaniques Aucun(e).

Sensibilité aux décharges
électrostatiques Aucun(e).

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions
dangereuses Réagit avec : Acides.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Protéger de l'humidité. Protéger de l'humidité.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Hydroxyde de calcium. Acides forts. Agents comburants forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition
dangereux Oxydes de carbone.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations sur les voies d'exposition probables

Informations sur le produit

Inhalation Peut irriter les voies respiratoires.

Contact oculaire Provoque une sévère irritation des yeux.

Contact avec la peau Provoque une irritation cutanée.

Ingestion Peut provoquer une gêne en cas d'ingestion.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Symptômes

Toxicité aiguë

Mesures numériques de toxicité

Informations sur les composants

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
POTASSIUM CARBONATE	> 2000 mg/kg (Rat)	> 2000 mg/kg (Rabbit)	> 4.96 mg/L (Rat) 4.5 h

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Corrosion/irritation cutanée Provoque une irritation cutanée.

POTASSIUM CARBONATE (584-08-7)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
					Provoque une irritation cutanée

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Provoque une sévère irritation des yeux.

POTASSIUM CARBONATE (584-08-7)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
					Provoque une sévère irritation des yeux

Sensibilisation respiratoire ou cutanée N'est pas un sensibilisant cutané. Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

POTASSIUM CARBONATE (584-08-7)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Résultats
			N'est pas un sensibilisant cutané

Mutagénicité sur les cellules germinales Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Informations sur les composants

POTASSIUM CARBONATE (584-08-7)

Méthode	Espèce	Résultats
OCDE, essai n° 471 : Essai de mutation réverse sur des bactéries	in vitro	Négatif

Cancérogénicité Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

STOT - exposition unique Peut irriter les voies respiratoires.

STOT - exposition répétée Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2. Informations sur d'autres dangers

11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

11.2.2. Autres informations

Autres effets néfastes Aucune information disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Écotoxicité L'impact de ce produit sur l'environnement n'a pas été entièrement étudié.

POTASSIUM CARBONATE (584-08-7)

Méthode	Espèce	Type de résultat final	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
	Eau douce Poisson	CL50	68 mg/L	96 heures	
	Crustacés Daphnia magna	CE50	200 mg/L	48 heures	
	Crustacés Daphnia magna	NOEC	120 mg/L	48 heures	
	Eau douce Poisson	NOEC	33 mg/L	96 heures	

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Aucune information disponible.

POTASSIUM CARBONATE (584-08-7)

Méthode	Durée d'exposition	Valeur	Résultats
			Facilement biodégradable

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation Le matériau ne se bioaccumule pas.

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol Soluble dans l'eau.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Évaluation PBT et vPvB Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT ou vPvB.

Nom chimique	Évaluation PBT et vPvB
POTASSIUM CARBONATE	La substance n'est pas PBT/vPvB

12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Déchets de résidus/produits inutilisés	Les déchets sont classifiés comme des déchets dangereux. Éliminer dans une décharge autorisée conformément aux réglementations locales d'élimination des déchets.
Emballages contaminés	Ne pas réutiliser les récipients vides.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**IATA**

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification	non réglementé
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	non réglementé
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	non réglementé
14.5 Dangers pour l'environnement	Non
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Dispositions spéciales	Aucun(e)

IMDG

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification	non réglementé
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	non réglementé
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	non réglementé
14.5 Dangers pour l'environnement	Non
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Dispositions spéciales	Aucun(e)
14.7 Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI	Aucune information disponible

RID

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification	non réglementé
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	non réglementé
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	non réglementé
14.5 Dangers pour l'environnement	Non
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Dispositions spéciales	Aucun(e)
14.1 Numéro UN ou numéro d'identification	non réglementé
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	non réglementé

- 14.3 Classe(s) de danger pour le transport non réglementé
- 14.4 Groupe d'emballage non réglementé
- 14.5 Dangers pour l'environnement Non
- 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
- Dispositions spéciales Aucun(e)

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations nationales

France

Maladies professionnelles (R-463-3, France)

Nom chimique	Numéro RG, France
POTASSIUM CARBONATE 584-08-7	RG 58, RG 67

Allemagne

Classe de danger pour le milieu aquatique (WGK) légèrement dangereux pour les organismes aquatiques (WGK 1)

Union européenne

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.

Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :

Ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV).
Ce produit ne contient aucune substance soumise à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII).

Polluants organiques persistants

non applicable

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone

non applicable

Inventaires internationaux

TSCA

DSL/NDL

EINECS/ELINCS

ENCS

IECSC

KECI

PICCS

AIIC

NZIoC

Contactez le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
Contactez le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
Contactez le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
Contactez le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
Contactez le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
Contactez le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
Contactez le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
Contactez le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

Légende :

TSCA - Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire
DSL/NDL - Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques
EINECS/ELINCS - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées
ENCS - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles
IECSC - Inventaire chinois des substances chimiques existantes
KECL - Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées
PICCS - Inventaire philippin des substances et produits chimiques
AIRC - Inventaire australien des produits chimiques industriels
NZIoC - Inventaire néo-zélandais des produits chimiques

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Rapport sur la sécurité chimique Une évaluation de la sécurité chimique a été mise en œuvre pour cette substance

RUBRIQUE 16: Autres informations**Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité****Texte intégral des mentions H citées dans la section 3**

H315 - Provoque une irritation cutanée
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux
H335 - Peut irriter les voies respiratoires

Légende

SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :

Légende RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

TWA	TWA (moyenne pondérée en temps)	STEL	STEL (Limite d'exposition à court terme)
Plafond	Valeur limite maximale	*	Désignation « Peau »
+	Sensibilisants		

Remarque sur la révision *** Indique les données mises à jour depuis la dernière publication

Méthode de classification	
Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Méthode utilisée
Toxicité aiguë par voie orale	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par voie cutanée	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - gaz	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - vapeurs	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - poussières/brouillard	Méthode de calcul
Corrosion/irritation cutanée	Méthode de calcul
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Méthode de calcul
Sensibilisation respiratoire	Méthode de calcul
Sensibilisation cutanée	Méthode de calcul
Mutagénicité	Méthode de calcul
Cancérogénicité	Méthode de calcul
Toxicité pour la reproduction	Méthode de calcul
STOT - exposition unique	Méthode de calcul
STOT - exposition répétée	Méthode de calcul
Toxicité aquatique aiguë	Méthode de calcul
Toxicité aquatique chronique	Méthode de calcul
Danger par aspiration	Méthode de calcul
Ozone	Méthode de calcul

Principales références de la littérature et sources de données utilisées pour compiler la FDS

Agence pour le Registre des Substances Toxiques et Maladies (ATSDR)

Base de données ChemView de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)
Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)
Comité d'évaluation des risques de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA_CER)
Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA_API)
Agence de protection de l'environnement des États-Unis
Niveaux de référence d'exposition aiguë (AEGL)
FIFRA (Loi fédérale sur les insecticides, les fongicides et les rodenticides des États-Unis) de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)
EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis), substances HPV
Revue de recherche alimentaire (Food Research Journal)
Base de données sur les substances dangereuses
International Uniform Chemical Information Database (IUCLID)
Institut national de technologie et d'évaluation (NITE)
Schéma National Australien de Notification et d'Évaluation des Produits Chimiques Industriels (NICNAS)
NIOSH (Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis)
National Library of Medicine, ChemID Plus (NLM CIP)
National Library of Medicine, Base de données PubMed (NLM PubMed)
Programme national de toxicologie, États-Unis (NTP)
CCID (Base de données de classification et d'information sur les substances chimiques de Nouvelle-Zélande)
Organisation de coopération et de développement économiques, publications sur l'environnement, la santé et la sécurité
Organisation de coopération et de développement économiques, programme d'évaluation des substances HPV
Organisation de coopération et de développement économiques, ensemble des données d'évaluation
Organisation mondiale de la santé

Préparée par Jitendra Panchal
Préparée par

Remplace la date 26-nov.-2024

Date de révision 22-mai-2026

Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

Fin de la Fiche de données de sécurité

Annexe à la Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 [REACH]

Nom chimique	Potassium carbonate
Substance pure/mélange	Substance
Numéro d'enregistrement REACH	01-2119532646-36-XXXX
Numéro CAS	584-08-7
CE n° (numéro d'index UE)	209-529-3
Fournisseur	Univar Solutions SAS Immeuble Cityscope 3 rue Franklin 93108 Montreuil Cedex France FRA
Numéro d'appel hors urgences	+33 (0)1 85 57 46 00
Adresse e-mail	SDS.EMEA@univarsolutions.com

Section 1 - Titre

Titre	Fabrication de substance Formulation et (re)conditionnement des substances et mélanges
Type	Worker
Groupe d'utilisateurs principaux	Utilisations industrielles : Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
Catégories de processus	PROC1 - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition PROC5 - Mélangeage dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants) PROC7 - Pulvérisation dans des installations industrielles PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) PROC10 - Application au rouleau ou au pinceau PROC13 - Traitement d'articles par trempage et versage PROC14 - Production de préparations ou d'articles par pastillage, compression, extrusion, granulation PROC15 - Utilisation en tant que réactif de laboratoire PROC19 - Mélangeage manuel entraînant un contact intime avec la peau et seuls EPI disponibles PROC21 - Manipulation à faible énergie de substances intégrées dans des matériaux et/ou articles PROC22 - Opérations de traitement potentiellement fermées (avec des minéraux/métaux) à haute température ; environnement industriel PROC23 - Opérations de traitement et de transfert ouvertes (avec des minéraux/métaux) à haute température PROC24 - Traitement de haute énergie (mécanique) de substances intégrées dans des matières et/ou articles
Secteurs d'utilisation	SU3 - Utilisations industrielles : Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels SU8 - Fabrication de substances chimiques en vrac, à grande échelle (y compris les produits pétroliers) SU9 - Fabrication de substances

chimiques fines SU10 - Formulation [mélange] de préparations et/ou reconditionnement
(sauf alliages)

Section 2 - Conditions opératoires et mesures de gestion des risques

Section 2.1 - Contrôle de l'exposition de l'environnement

Autres conditions opératoires d'utilisation affectant l'exposition de l'environnement

Jours d'émission	220
------------------	-----

Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales

Remarques	La substance se dissocie au contact de l'eau. Le seul effet est l'effet sur le pH. Après passage par l'usine de traitement des eaux usées, l'exposition est donc considérée comme négligeable et sans risque
-----------	--

Mesures de gestion des risques

Conditions techniques sur site et mesures prises pour réduire ou limiter les effluents, les émissions dans l'air	Un bon entretien des locaux, par exemple des procédures d'inspection, garantit l'absence de fuite en direction des sols Manipuler la substance avec précaution pour minimiser les rejets
--	--

Mesures de contrôle pour prévenir les versions

Eau	Une neutralisation est normalement nécessaire avant de déverser les eaux usées dans les usines de traitement des eaux usées
-----	---

Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer

Élimination	Le traitement et l'élimination externes des déchets doivent être conformes aux réglementations locales et/ou nationales en vigueur
Méthodes de traitement des déchets	Une neutralisation est normalement nécessaire avant de déverser les eaux usées dans les usines de traitement des eaux usées

Contrôle de l'exposition des travailleurs

Titre	Mesures générales pour toutes activités
Englobe les concentrations jusqu'à	100 %
Forme physique du produit	Solide, faiblement pulvérulent ou Solide en solution
Fréquence d'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur	Control any potential exposure using measures such as contained or enclosed systems, properly designed and maintained facilities and a good standard of general ventilation. Drain down systems and transfer lines prior to breaking containment. Drain down and flush equipment where possible prior to maintenance. Where there is potential for exposure: Ensure relevant staff are informed of the nature of exposure and aware of basic actions to minimize exposures; ensure suitable personal protective equipment is available; clear up spills and dispose of waste in accordance with regulatory requirements; monitor effectiveness of control measures; consider the need for health surveillance; identify and implement corrective actions
Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé	Porter des gants adaptés (homologués EN 374) et une protection oculaire Porter une combinaison intégrale adaptée pour empêcher toute exposition cutanée Porter un respirateur homologué EN 140 avec un filtre de type A/P2 ou plus efficace Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition	Pré suppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle
Conseils supplémentaires de bonnes pratiques au-delà du rapport sur la sécurité chimique selon REACH	Appliquer une norme satisfaisante de ventilation générale. La ventilation naturelle se fait par les portes, les fenêtres, etc. « Ventilation contrôlée » signifie que l'air est apporté ou éliminé par un ventilateur électrique Mettre en place une ventilation d'extraction aux points

	d'émission
Catégories de processus	PROC7 - Pulvérisation dans des installations industrielles PROC21 - Manipulation à faible énergie de substances intégrées dans des matériaux et/ou articles PROC22 - Opérations de traitement potentiellement fermées (avec des minéraux/métaux) à haute température ; environnement industriel PROC23 - Opérations de traitement et de transfert ouvertes (avec des minéraux/métaux) à haute température PROC24 - Traitement de haute énergie (mécanique) de substances intégrées dans des matières et/ou articles
Forme physique du produit	Solide, faiblement pulvérulent ou Solide en solution
Durée d'exposition	Éviter toute activité impliquant une exposition d'une durée supérieure à 4 heures
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur	Ventilation par aspiration localisée - efficacité d'au moins 80%
Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé	Porter un respiratoire d'efficacité minimale 90%

Section 3 - Estimation d'exposition

Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Remarques

La substance se dissocie au contact de l'eau. Le seul effet est l'effet sur le pH. Après passage par l'usine de traitement des eaux usées, l'exposition est donc considérée comme négligeable et sans risque

Dose dérivée sans effet (DNEL):

Travailleur – inhalation, long terme – locale

10 mg/m³

Méthode de calcul

Le logiciel ECETOC TRA a été utilisé pour estimer les expositions sur le lieu de travail, sauf indication contraire

Catégories de processus	Voie d'exposition	niveau d'exposition théorique	Rapport de caractérisation des risques (RCR)
PROC1 - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable liquide	Travailleur – inhalation, long terme – locale	0.058 mg/m ³	0.0058
PROC1 - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable solide	Travailleur – inhalation, long terme – locale	0.01 mg/m ³	0.001
PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée liquide	Travailleur – inhalation, long terme – locale	0.58 mg/m ³	0.058
PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée solide	Travailleur – inhalation, long terme – locale	0.01 mg/m ³	0.001
PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)	Travailleur – inhalation, long terme – locale	0.58 mg/m ³	0.058

liquide			
PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) solide	Travailleur – inhalation, long terme – locale	0.1 mg/m ³	0.01
PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition liquide	Travailleur – inhalation, long terme – locale	0.58 mg/m ³	0.058
PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition solide	Travailleur – inhalation, long terme – locale	0.5 mg/m ³	0.05
PROC5 - Mélangeage dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants) liquide	Travailleur – inhalation, long terme – locale	0.58 mg/m ³	0.058
PROC5 - Mélangeage dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants) solide	Travailleur – inhalation, long terme – locale	0.5 mg/m ³	0.05
PROC7 - Pulvérisation dans des installations industrielles liquide	Travailleur – inhalation, long terme – locale	575.8 mg/m ³	57.58
PROC7 - Pulvérisation dans des installations industrielles solide	Travailleur – inhalation, long terme – locale	1 mg/m ³	0.1
PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées liquide	Travailleur – inhalation, long terme – locale	0.58 mg/m ³	0.058
PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées solide	Travailleur – inhalation, long terme – locale	0.5 mg/m ³	0.05
PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées liquide	Travailleur – inhalation, long terme – locale	0.58 mg/m ³	0.058
PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées	Travailleur – inhalation, long terme – locale	0.5 mg/m ³	0.05

solide			
PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) liquide	Travailleur – inhalation, long terme – locale	0.58 mg/m ³	0.058
PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) solide	Travailleur – inhalation, long terme – locale	0.01 mg/m ³	0.001
PROC10 - Application au rouleau ou au pinceau liquide	Travailleur – inhalation, long terme – locale	0.5 mg/m ³	0.05
PROC10 - Application au rouleau ou au pinceau solide	Travailleur – inhalation, long terme – locale	0.5 mg/m ³	0.05
PROC13 - Traitement d'articles par trempage et versage liquide	Travailleur – inhalation, long terme – locale	0.58 mg/m ³	0.058
PROC13 - Traitement d'articles par trempage et versage solide	Travailleur – inhalation, long terme – locale	0.1 mg/m ³	0.01
PROC14 - Production de préparations ou d'articles par pastillage, compression, extrusion, granulation liquide	Travailleur – inhalation, long terme – locale	0.58 mg/m ³	0.058
PROC14 - Production de préparations ou d'articles par pastillage, compression, extrusion, granulation solide	Travailleur – inhalation, long terme – locale	0.1 mg/m ³	0.01
PROC15 - Utilisation en tant que réactif de laboratoire liquide	Travailleur – inhalation, long terme – locale	0.58 mg/m ³	0.058
PROC15 - Utilisation en tant que réactif de laboratoire solide	Travailleur – inhalation, long terme – locale	0.1 mg/m ³	0.01
PROC19 - Mélangeage manuel entraînant un contact intime avec la peau et seuls EPI disponibles liquide	Travailleur – inhalation, long terme – locale	0.5 mg/m ³	0.05
PROC19 - Mélangeage manuel entraînant un contact intime avec la peau et seuls EPI disponibles solide	Travailleur – inhalation, long terme – locale	0.5 mg/m ³	0.05
PROC21 - Manipulation à faible énergie de substances intégrées dans des matériaux et/ou articles solide	Travailleur – inhalation, long terme – locale	1 mg/m ³	0.1
PROC22 - Opérations de traitement potentiellement fermées (avec des minéraux/métaux) à haute température ; environnement industriel solide	Travailleur – inhalation, long terme – locale	10 mg/m ³	1
PROC23 - Opérations de traitement et de transfert ouvertes (avec des minéraux/métaux) à haute température solide	Travailleur – inhalation, long terme – locale	10 mg/m ³	1

PROC24 - Traitement de haute énergie (mécanique) de substances intégrées dans des matières et/ou articles solide	Travailleur – inhalation, long terme – locale	10 mg/m ³	1
--	---	----------------------	---

Section 4 - Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition

Il n'est pas attendu que les expositions prévues dépassent les limites d'exposition en vigueur (décrites dans la section 8 de la FDS) lorsque les conditions opératoires/mesures de gestion des risques décrites dans la section 2 sont appliquées.

Annexe à la Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 [REACH]

Nom chimique	Potassium carbonate
Substance pure/mélange	Substance
Numéro d'enregistrement REACH	01-2119532646-36-XXXX
Numéro CAS	584-08-7
CE n° (numéro d'index UE)	209-529-3
Fournisseur	Univar Solutions SAS Immeuble Cityscope 3 rue Franklin 93108 Montreuil Cedex France FRA
Numéro d'appel hors urgences	+33 (0)1 85 57 46 00
Adresse e-mail	SDS.EMEA@univarsolutions.com

Section 1 - Titre

Titre	Utilisation industrielle Utilisation professionnelle
Type	Worker
Groupe d'utilisateurs principaux	Utilisations industrielles : Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels Utilisations professionnelles : Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)
Catégories de processus	PROC1 - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition PROC5 - Mélangeage dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants) PROC6 - Opérations de calandrages PROC7 - Pulvérisation dans des installations industrielles PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) PROC10 - Application au rouleau ou au pinceau PROC11 - Pulvérisation en dehors d'installations industrielles PROC13 - Traitement d'articles par trempage et versage PROC14 - Production de préparations ou d'articles par pastillage, compression, extrusion, granulation PROC15 - Utilisation en tant que réactif de laboratoire PROC16 - Utilisation de matériaux comme sources de combustibles; il faut s'attendre à une exposition limitée à du produit non brûlé PROC19 - Mélangeage manuel entraînant un contact intime avec la peau et seuls EPI disponibles PROC21 - Manipulation à faible énergie de substances intégrées dans des matériaux et/ou articles PROC22 - Opérations de traitement potentiellement fermées (avec des minéraux/métaux) à haute température ; environnement industriel PROC23 - Opérations de traitement et de transfert ouvertes (avec des minéraux/métaux) à haute température

Secteurs d'utilisation	PROC24 - Traitement de haute énergie (mécanique) de substances intégrées dans des matières et/ou articles SU1 - Agriculture, sylviculture, pêche SU2a - Exploitation minière (hors industries offshore) SU2b - Industries offshore SU4 - Industries alimentaires SU5 - Fabrication de textiles, cuir, fourrure SU7 - Imprimerie et reproduction d'enregistrements SU13 - Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques SU19 - Bâtiment et travaux de construction SU22 - Utilisations professionnelles
-------------------------------	--

Section 2 - Conditions opératoires et mesures de gestion des risques

Section 2.1 - Contrôle de l'exposition de l'environnement

Autres conditions opératoires d'utilisation affectant l'exposition de l'environnement

Jours d'émission	220
------------------	-----

Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales

Remarques	La substance se dissocie au contact de l'eau. Le seul effet est l'effet sur le pH. Après passage par l'usine de traitement des eaux usées, l'exposition est donc considérée comme négligeable et sans risque
-----------	--

Mesures de gestion des risques

Conditions techniques sur site et mesures prises pour réduire ou limiter les effluents, les émissions dans l'air	Un bon entretien des locaux, par exemple des procédures d'inspection, garantit l'absence de fuite en direction des sols Manipuler la substance avec précaution pour minimiser les rejets
--	--

Mesures de contrôle pour prévenir les versions

Eau	Une neutralisation est normalement nécessaire avant de déverser les eaux usées dans les usines de traitement des eaux usées
-----	---

Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer

Élimination	Le traitement et l'élimination externes des déchets doivent être conformes aux réglementations locales et/ou nationales en vigueur
Méthodes de traitement des déchets	Une neutralisation est normalement nécessaire avant de déverser les eaux usées dans les usines de traitement des eaux usées

Contrôle de l'exposition des travailleurs

Titre	Mesures générales pour toutes activités
Englobe les concentrations jusqu'à	100 %
Forme physique du produit	Solide, faiblement pulvérulent ou Solide en solution
Fréquence d'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur	Control any potential exposure using measures such as contained or enclosed systems, properly designed and maintained facilities and a good standard of general ventilation. Drain down systems and transfer lines prior to breaking containment. Drain down and flush equipment where possible prior to maintenance. Where there is potential for exposure: Ensure relevant staff are informed of the nature of exposure and aware of basic actions to minimize exposures; ensure suitable personal protective equipment is available; clear up spills and dispose of waste in accordance with regulatory requirements; monitor effectiveness of control measures; consider the need for health surveillance; identify and implement corrective actions
Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé	Porter des gants adaptés (homologués EN 374) et une protection oculaire Porter une combinaison intégrale adaptée pour empêcher toute exposition cutanée Porter un respirateur homologué EN 140 avec un filtre de type A/P2 ou plus efficace Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés
Mesures organisationnelles pour	Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle

empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition	
Conseils supplémentaires de bonnes pratiques au-delà du rapport sur la sécurité chimique selon REACH	Appliquer une norme satisfaisante de ventilation générale. La ventilation naturelle se fait par les portes, les fenêtres, etc. « Ventilation contrôlée » signifie que l'air est apporté ou éliminé par un ventilateur électrique Mettre en place une ventilation d'extraction aux points d'émission
Catégories de processus	PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition PROC5 - Mélangeage dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants) PROC6 - Opérations de calandrages PROC7 - Pulvérisation dans des installations industrielles PROC11 - Pulvérisation en dehors d'installations industrielles PROC14 - Production de préparations ou d'articles par pastillage, compression, extrusion, granulation PROC16 - Utilisation de matériaux comme sources de combustibles; il faut s'attendre à une exposition limitée à du produit non brûlé PROC21 - Manipulation à faible énergie de substances intégrées dans des matériaux et/ou articles PROC22 - Opérations de traitement potentiellement fermées (avec des minéraux/métaux) à haute température ; environnement industriel PROC23 - Opérations de traitement et de transfert ouvertes (avec des minéraux/métaux) à haute température PROC24 - Traitement de haute énergie (mécanique) de substances intégrées dans des matières et/ou articles
Forme physique du produit	Solide, faiblement pulvérulent ou Solide en solution
Durée d'exposition	Éviter toute activité impliquant une exposition d'une durée supérieure à 4 heures
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur	Ventilation par aspiration localisée - efficacité d'au moins 80%
Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé	Porter un respiratoire d'efficacité minimale 90%

Section 3 - Estimation d'exposition

Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Remarques La substance se dissocie au contact de l'eau. Le seul effet est l'effet sur le pH. Après passage par l'usine de traitement des eaux usées, l'exposition est donc considérée comme négligeable et sans risque

Dose dérivée sans effet (DNEL):

Travailleur – inhalation, long terme – locale 10 mg/m³

Méthode de calcul

Le logiciel ECETOC TRA a été utilisé pour estimer les expositions sur le lieu de travail, sauf indication contraire

Catégories de processus	Voie d'exposition	niveau d'exposition théorique	Rapport de caractérisation des risques (RCR)
PROC1 - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable liquide	Travailleur – inhalation, long terme – locale	0.058 mg/m ³	0.0058
PROC1 - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable	Travailleur – inhalation, long terme – locale	0.01 mg/m ³	0.001

solide			
PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée liquide	Travailleur – inhalation, long terme – locale	0.58 mg/m ³	0.058
PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée solide	Travailleur – inhalation, long terme – locale	0.01 mg/m ³	0.001
PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) liquide	Travailleur – inhalation, long terme – locale	0.58 mg/m ³	0.058
PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) solide	Travailleur – inhalation, long terme – locale	0.1 mg/m ³	0.01
PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition liquide	Travailleur – inhalation, long terme – locale	0.58 mg/m ³	0.058
PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition solide	Travailleur – inhalation, long terme – locale	0.5 mg/m ³	0.05
PROC5 - Mélangeage dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants) liquide	Travailleur – inhalation, long terme – locale	0.58 mg/m ³	0.058
PROC5 - Mélangeage dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants) solide	Travailleur – inhalation, long terme – locale	0.5 mg/m ³	0.05
PROC6 - Opérations de calandrages liquide	Travailleur – inhalation, long terme – locale	0.58 mg/m ³	0.058
PROC6 - Opérations de calandrages solide	Travailleur – inhalation, long terme – locale	0.01 mg/m ³	0.01
PROC7 - Pulvérisation dans des installations industrielles liquide	Travailleur – inhalation, long terme – locale	575.8 mg/m ³	57.58
PROC7 - Pulvérisation dans des installations industrielles solide	Travailleur – inhalation, long terme – locale	1 mg/m ³	0.1
PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées liquide	Travailleur – inhalation, long terme – locale	0.58 mg/m ³	0.058
PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers	Travailleur – inhalation, long terme – locale	0.5 mg/m ³	0.05

ces derniers, dans des installations non spécialisées solide			
PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées liquide	Travailleur – inhalation, long terme – locale	0.58 mg/m ³	0.058
PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées solide	Travailleur – inhalation, long terme – locale	0.5 mg/m ³	0.05
PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) liquide	Travailleur – inhalation, long terme – locale	0.58 mg/m ³	0.058
PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) solide	Travailleur – inhalation, long terme – locale	0.01 mg/m ³	0.001
PROC10 - Application au rouleau ou au pinceau liquide	Travailleur – inhalation, long terme – locale	0.5 mg/m ³	0.05
PROC10 - Application au rouleau ou au pinceau solide	Travailleur – inhalation, long terme – locale	0.5 mg/m ³	0.05
PROC11 - Pulvérisation en dehors d'installations industrielles liquide	Travailleur – inhalation, long terme – locale	575.8 mg/m ³	57.58
PROC11 - Pulvérisation en dehors d'installations industrielles solide	Travailleur – inhalation, long terme – locale	1 mg/m ³	0.1
PROC13 - Traitement d'articles par trempage et versage liquide	Travailleur – inhalation, long terme – locale	0.58 mg/m ³	0.058
PROC13 - Traitement d'articles par trempage et versage solide	Travailleur – inhalation, long terme – locale	0.1 mg/m ³	0.01
PROC14 - Production de préparations ou d'articles par pastillage, compression, extrusion, granulation liquide	Travailleur – inhalation, long terme – locale	0.58 mg/m ³	0.058
PROC14 - Production de préparations ou d'articles par pastillage, compression, extrusion, granulation solide	Travailleur – inhalation, long terme – locale	0.1 mg/m ³	0.01
PROC15 - Utilisation en tant que réactif de laboratoire liquide	Travailleur – inhalation, long terme – locale	0.58 mg/m ³	0.058
PROC15 - Utilisation en tant que réactif de laboratoire	Travailleur – inhalation, long terme – locale	0.1 mg/m ³	0.01

solide			
PROC16 - Utilisation de matériaux comme sources de combustibles; il faut s'attendre à une exposition limitée à du produit non brûlé liquide	Travailleur – inhalation, long terme – locale	0.58 mg/m ³	0.058
PROC16 - Utilisation de matériaux comme sources de combustibles; il faut s'attendre à une exposition limitée à du produit non brûlé solide	Travailleur – inhalation, long terme – locale	0.1 mg/m ³	0.01
PROC19 - Mélangeage manuel entraînant un contact intime avec la peau et seuls EPI disponibles liquide	Travailleur – inhalation, long terme – locale	0.5 mg/m ³	0.05
PROC19 - Mélangeage manuel entraînant un contact intime avec la peau et seuls EPI disponibles solide	Travailleur – inhalation, long terme – locale	0.5 mg/m ³	0.05
PROC21 - Manipulation à faible énergie de substances intégrées dans des matériaux et/ou articles solide	Travailleur – inhalation, long terme – locale	3 mg/m ³	0.1
PROC22 - Opérations de traitement potentiellement fermées (avec des minéraux/métaux) à haute température ; environnement industriel solide	Travailleur – inhalation, long terme – locale	10 mg/m ³	1
PROC23 - Opérations de traitement et de transfert ouvertes (avec des minéraux/métaux) à haute température solide	Travailleur – inhalation, long terme – locale	10 mg/m ³	1
PROC24 - Traitement de haute énergie (mécanique) de substances intégrées dans des matières et/ou articles solide	Travailleur – inhalation, long terme – locale	10 mg/m ³	1

Section 4 - Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition

Il n'est pas attendu que les expositions prévues dépassent les limites d'exposition en vigueur (décrites dans la section 8 de la FDS) lorsque les conditions opératoires/mesures de gestion des risques décrites dans la section 2 sont appliquées.

Annexe à la Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 [REACH]

Nom chimique	Potassium carbonate
Substance pure/mélange	Substance
Numéro d'enregistrement REACH	01-2119532646-36-XXXX
Numéro CAS	584-08-7
CE n° (numéro d'index UE)	209-529-3
Fournisseur	Univar Solutions SAS Immeuble Cityscope 3 rue Franklin 93108 Montreuil Cedex France FRA
Numéro d'appel hors urgences	+33 (0)1 85 57 46 00
Adresse e-mail	SDS.EMEA@univarsolutions.com

Section 1 - Titre

Titre	Utilisation par les consommateurs
Type	Consommateurs
Groupe d'utilisateurs principaux	Utilisations par les consommateurs : Ménages privés (= grand public = consommateurs)
Catégories de produit	PC4 - Produits antigel et de dégivrage PC8 - Produits biocides (par exemple désinfectants, pesticides) PC9a - Revêtements et peintures, solvants, diluants PC12 - Fertilisants PC18 - Encres et toners PC27 - Produits phytopharmaceutiques PC30 - Produits photochimiques PC35 - Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)
Catégories d'article	AC4 - Articles en pierre, plâtre, ciment, verre et céramique AC7 - Articles en métal AC8 - Articles en papier AC11 - Articles en bois AC13 - Articles en plastique
Secteurs d'utilisation	SU21 - Utilisations par des consommateurs

Section 2 - Conditions opératoires et mesures de gestion des risques

Section 2.1 - Contrôle de l'exposition de l'environnement

Autres conditions opératoires d'utilisation affectant l'exposition de l'environnement

Jours d'émission	220
------------------	-----

Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales

Remarques	La substance se dissocie au contact de l'eau. Le seul effet est l'effet sur le pH. Après passage par l'usine de traitement des eaux usées, l'exposition est donc considérée comme négligeable et sans risque
-----------	--

Mesures de gestion des risques

Remarques	Aucune mesure spécifique identifiée
-----------	-------------------------------------

Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer

Élimination	Éliminer les déchets de produits ou les récipients usagés selon les réglementations locales
-------------	---

Contrôle de l'exposition des consommateurs

Englobe les concentrations jusqu'à	<3%
Forme physique du produit	Solide ou Liquide
Mesures de gestion des risques	Tenir hors de portée des enfants La libération en solution visqueuse est recommandée La libération en petites quantités est recommandée

Englobe les concentrations jusqu'à	>3%
Forme physique du produit	Solide ou Liquide
Mesures de gestion des risques	Tenir hors de portée des enfants La libération en solution visqueuse est recommandée La libération en petites quantités est recommandée Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage Porter une protection respiratoire adaptée (homologuée EN 140 avec un filtre de Type A ou mieux) et des gants (homologués EN 374) si un contact cutané régulier est probable

Section 3 - Estimation d'exposition

Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Remarques Utilisation d'une approche qualitative pour conclure à une utilisation en toute sécurité La substance se dissocie au contact de l'eau. Le seul effet est l'effet sur le pH. Après passage par l'usine de traitement des eaux usées, l'exposition est donc considérée comme négligeable et sans risque

Dose dérivée sans effet (DNEL):

Remarques Les mesures de gestion des risques sont basées sur une caractérisation qualitative des risques Utilisation d'une approche qualitative pour conclure à une utilisation en toute sécurité

Section 4 - Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition

Il n'est pas attendu que les expositions prévues dépassent les limites d'exposition en vigueur (décrites dans la section 8 de la FDS) lorsque les conditions opératoires/mesures de gestion des risques décrites dans la section 2 sont appliquées.